



Délibération 2025.07.06

Délibération affichée
et exécutoire le :

15/07/25

Le 10 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAUCHIEN Anne à CHAUVEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absent : PION Bruno. **Excusée** : SEBGO Brigitte.

Travaux de restauration de la rosace et des contreforts de l'église Saint-Laurian : changement de maître d'œuvre

Par courrier en date du 26 juin 2025, M. CIOFFI, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la rosace et des contreforts de l'église, a confirmé sa volonté de mettre fin à sa mission pour raisons de santé.

Il propose que son confrère, M. Ludovic BIAUNIER, architecte auprès du cabinet Labo 52, reprenne la suite de sa mission.

Considérant qu'il convient de désigner rapidement un nouveau maître d'œuvre qui assurera la fin du chantier notamment les missions de :

- Visa des études d'exécution,
- Direction de l'exécution des travaux,
- Assistance aux opérations de réception de chantier,

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier la mission de maîtrise à M. Ludovic BIAUNIER à compter de ce jour ;
- De valider sa proposition financière à hauteur de 10 030.03 € TTC pour les missions restant à exécuter et identiques à celles prévues avec M. Marc CIOFFI ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
Michel CAUDOUX



MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Partie 1 - Acte d'engagement

N° de contrat

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage

Adresse

Commune de VATAN

Place de la république

36150 VATAN

Personne responsable du marché

Adresse

Monsieur Le Maire - Philippe METIVIER

Mairie de VATAN

Tél : 02.54.49.76.31

accueil@vatan.fr

AE.2 CONTRACTANT(S)

☒ Le contractant soussigné :☐ conjoints (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)☐ solidaires, les uns des autres,

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1. cotraitant :

☒ M/Mme

E.I. Ludovic BIAUNIER

contractant personnellement,

☐ La société

RCS

Représentée par

Adresse

52 rue Grande

36000 CHATEAUROUX

dûment habilité(e),

Code NAF

742A

N° SIRET

443 644 083 00026

TVA intracommunautaire

FR 14443644083

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

1120 région centre

2. cotraitant :

☐ M/Mme

contractant personnellement,

☐ La société

RCS

Représentée par

Adresse

dûment habilité(e),

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

3. cotraitant :

Bureau d'étude thermique, fluides, SSI

☐ M/Mme

contractant personnellement,

☐ La société

RCS

Représentée par

Adresse

dûment habilité(e),

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- ☐ conjoint
- ☐ solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Après avoir produit toutes les attestations prévues à l'article 45 du code des marchés publics 2004, AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet la réalisation de l'ouvrage :

	Travaux de restauration de l'église Saint-Laurian
Adresse	36150 VATAN
Références cadastrales	
Surface foncière	
Estimation de la surface à construire	
Autres informations	

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse	Sans objet	semaines
Etudes d'avant-projet sommaire	Sans objet	semaine
Etudes d'avant-projet définitif	Sans objet	semaines
Etudes de projet	Sans objet	semaines
Dossier de consultation des entreprises	Sans objet	semaine
Dossier des ouvrages exécutés	2	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois De juin 2024 (m0).
 Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/25

ID : 036-213602303-20250710-2025_07_06-DE

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à 8 358,36 € HT pour les phases VISA – DET - AOR

10 030,03 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20,00%

Soit DIX MILLE TRENTE EUROS ET TROIS CENTIMES TTC.
(en toutes lettres)

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est définitif.

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique :

Compte ouvert au nom de Ludovic BIAUNIER architecte DPLG

Sous le numéro 08100930546

Banque Caisse d'épargne

Code Banque 14505

Clé RIB 28

Code Guichet 00002

CAISSE D'EPARGNE
LOIRE-CENTRE
Code réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale			
14505	00002	08100930546	28
c/c	clé guichet	n°compte	clé

Dénomination

C.E. LOIRE-CENTRE (00002)	BIC
	CEPAFRPP450

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1450	5000	0200	1009	3054	628
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

LUDOVIC BIAUNIER ARCHITECTE DPLG
52 RUE GRANDE
38000 CHATEAUXROUX
AGENCE DE CHATEAUXROUX JJ 0000310

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics 2004 :

Chapitre budgétaire

Article

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique

Compagnie d'assurance **MAF**

N° de police **117921/B**

L'attestation d'assurance est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de 90 jours.

Fait à CHATEAUROUX le 1 juillet 2025

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)


LUDOVIC BIAUNIER
AVOUE
82 rue Grande
36000 CHATEAUROUX
Tél. 02 54 34 71 25

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Documents et pièces annexées au présent acte d'engagement :

Annexe 1 - Grille de répartition détaillée des prestations

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
VISA	928,71	185,742	1114,452
DET	6500,94	1300,188	7801,128
AOR	928,71	185,742	1114,452
Total	8358,36	1671,67	10030,03

Fait à **Vatan**
Le **10 juillet 2025**

La personne responsable du marché

